



Prendre de bonnes décisions . . .

Dans ce numéro :

	Page
Prendre de bonnes décisions	2
Le contingent des versements	3
Une entrevue spéciale	4
Une entrevue spéciale, suite	5
Comptabilité de caisse ou	6
Une date importante	7
Saviez-vous que . . .	8
Nos services	8

Sommaire :

- Des nouvelles du CQOC
- Articles de nos collaborateurs
- Comment s'abonner à notre bulletin
- Saviez-vous que . . .

*Le bulletin
 d'information pour
 les organismes
 d'aujourd'hui !*

*"Si vous ne vous appuyez
 pas sur votre foi,
 vous n'aurez aucune
 chance de vous en sortir."
 Esaïe 7.9*

Remettre sans cesse au lendemain vos moindres décisions vous fera manquer la plupart des opportunités qui se présenteront. Avez-vous vécu jusqu'à aujourd'hui, dans la crainte de prendre de mauvaises décisions, complexé par les multiples mises en garde de vos proches concernant votre éducation, votre carrière, vos fréquentations, vos finances et bien d'autres aspects de votre vie ? Ressemblez-vous à cette mule qui, debout entre deux balles de foin, incapable de décider laquelle elle doit manger et effrayée à l'idée de pouvoir se tromper, meurt de faim en attendant ? Vous devez agir sans trop tergiverser !

Vous ne ferez jamais rien si vous tenez à tout accomplir à la perfection et à tout contrôler jusque dans les moindres détails. Chaque fois que vous demeurez paralysé par la peur de commettre une erreur, vous oubliez le principe suivant : ce n'est pas l'échec qui fait de vous un raté, mais l'immobilisme ! Votre dernier échec en date peut vous apprendre beaucoup, à

condition d'être capable de le dépasser ! Nous étudierons quelques idées susceptibles de vous aider à prendre de bonnes décisions dans la vie.

aujourd'hui peuvent être modifiés demain. Vos besoins, dans un an, peuvent être très différents de ceux d'aujourd'hui.

La Bible affirme :

*"Si la trompette
 ne donne pas un
 signal clair,
 qui se préparera
 au combat ?"*

1 Corinthiens 14.8

Sachez d'abord que vous ne ferez jamais plaisir à tout le monde, cessez donc cette poursuite vaine ! L'auteur des Proverbes a écrit : *"Craindre les hommes est un piège dangereux, mais se confier en Dieu est un gage de sécurité"* (Proverbes 29.25). Une fois que vous avez découvert ce qui vous apporte le plus de satisfaction, élaborer vos plans sans vous laisser influencer par l'opinion des autres ou détourner de vos buts, mais en obéissant à la volonté de Dieu seul. Souvenez-vous cependant que les buts fixés

Priez sans cesse, analysez fréquemment les plans que vous avez élaborés et acceptez les changements de direction quand ils sont nécessaires.

*"... que toutes choses concourent
 au bien de ceux qui aiment
 Dieu..." Romains 8.28*

La peur de se tromper est l'erreur la plus flagrante ! Dans la psychologie de la réussite, Brian Tracy cite quatre hommes d'affaires, âgés de trente-cinq ans et déjà milliardaires. Chacun a essayé de gagner ses millions dans au moins dix-sept domaines différents, avant de connaître réussite et fortune. Pouvez-vous vous imaginer essayer seize échecs successifs avant de découvrir la bonne formule ?

Seriez-vous capable de persévérer ainsi ? Généralement nous nous empressons de juger nos échecs comme irrémédiables, alors qu'ils ne sont que des expériences essentielles sur le chemin de la réussite.

Suite page 2

Prendre de bonnes décisions . . . (Suite)

Thomas Edison a dit un jour : "La plupart des gens qui ont échoué lamentablement au cours de leur vie, ignoraient seulement combien ils étaient proches de la réussite quand ils ont jeté l'éponge !" En acceptant d'échouer parfois, vous vous accordez la permission de réussir plus tard !

Que faire en attendant ?

Évaluez toutes les options qui vous sont offertes.

Parlez-en avec qui de droit. Trouvez des gens experts dans votre domaine et qui souhaitent vous aider. Osez discuter de vos plans même si vous avez peur qu'ils ne réussissent pas. Ravalez votre fierté. Si vous avez grandi dans une atmosphère familiale où tout échec exigeait une réprimande, il vous faudra changer votre manière de voir avant de pouvoir progresser.

Décrisez-vous !

Notre société nous fait croire que tout a une importance primordiale. Apprenez au contraire à ne pas tout prendre trop au sérieux ! Une minute de triomphe nous fait croire qu'il n'y a rien de plus important que cet instant. Une minute de défaite nous fait croire que nous avons atteint le bout du chemin. Ces sentiments sont tous deux fallacieux.

La réalité correspond rarement à nos premières impressions.

Ne vous laissez pas aller. Avec l'aide de Dieu, vous survivrez à l'échec. Souvenez-vous : toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu.

"Recommande à Dieu toutes tes actions et tes projets réussiront." Proverbes 16.3

"Le coeur de l'homme élabore ses plans, mais Dieu dirige ses pas."

Proverbes 16.9

Quelques idées supplémentaires pour vous aider à prendre de bonnes décisions:

Apprenez à faire confiance à la "petite voix douce et tranquille" au fond de vous.

Si vous avez prié, recherché la volonté de Dieu, élaboré vos plans avec sagesse et vision et que pourtant une petite voix, au fond de vous, vous conseille de ne pas aller de l'avant, prêtez-y attention.

La Bible affirme: "*Le*

coeur de l'homme élabore ses plans, mais Dieu dirige ses pas" (Proverbes 16.9).

Henry Beecher a dit : "La sagesse consiste à trouver le chemin sur lequel Dieu s'est engagé et à suivre Ses traces !" Au cours de la guerre de Sécession, quelqu'un demanda à Abraham Lincoln s'il était certain que Dieu était de son côté. Il répondit : "Je n'ai pas vraiment pensé à ça. Tout ce qui m'intéresse, c'est de m'assurer que je suis bien du côté de Dieu !" Esaïe a écrit : "Celui qui se confie en Dieu n'aura pas à s'enfuir, plein de crainte" (Esaïe 28.16). Dieu connaît tout le déroulement de votre vie, pas seulement la journée de demain.

Écoutez donc Sa voix, adoptez le rythme de Ses pas et ne vous précipitez pas pour prendre des décisions. Laissez-Le prendre en charge chacun de vos pas et chacune de vos haltes. (Ps. 37.23).

Apprenez à vous jeter à l'eau.

Dès que vous aurez pris une décision d'importance, la peur viendra croiser dans les parages de votre foi : ne lui accordez pas l'occasion de jeter l'ancre! Paul a écrit : "Oubliant ce qui est derrière moi, je me porte vers l'avant, courant vers le but afin de remporter le prix..." (Philippiens 3.13). Une fois



les décisions prises, jetez-vous à l'eau ! Même s'il vous paraît judicieux d'envisager comment les choses pourraient tourner, souvenez-vous que vous ne contrôlez pas l'avenir et que les rêves brisés sont source de beaucoup de souffrances. A trop vous focaliser sur la réalisation envisagée de vos plans, vous risquez de ne pas remarquer leur déroulement réel et les conséquences de leur accomplissement.

Et les résultats dépassent souvent largement ce que vous aviez pu imaginer !

Nous remercions:

Bob Gass

de TopChrétien

Version intégrale parue
du 22 au 24 avril 2005

Visitez: www.topchretien.com

Le contingent des versements . . .

La complexité du calcul du **contingent des versements (CV)** a toujours été une source de maux de tête lorsque vient le temps de compléter la déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés. L'Agence du revenu du Canada (**ARC**) a reconnu ce fait depuis longtemps. Depuis quelques années déjà, le calcul du CV est effectué par l'**ARC** à partir des informations transmises par les organismes.

Le CV sert à assurer l'**ARC** que les dons recueillis servent effectivement à des fins de bienfaisance et non à s'accumuler dans un compte de banque. Le principe de base est simple, essentiellement 80% des fonds recueillis l'année précédente et pour lesquels des reçus de dons ont été émis, doivent être dépensés dans l'année en cours à des fins de bienfaisance admissibles. Afin de conserver son enregistrement, l'organisme doit donc utiliser ce montant (quota) pour la réalisation de ses activités de bienfaisance.

Toutes les dépenses se rapportant à des activités de bienfaisances et tous les dons faits à des donateurs reconnus (autres organismes de bienfaisance enregistrés) sont considérés admissibles. Les frais de

gestion et d'administration, le coût des services professionnels, le coût des campagnes de financement et le coût des activités politiques ne font pas partie des dépenses admissibles. Toutefois, dans la pratique et en ce qui concerne les églises chrétiennes, l'**ARC** accepte que les organismes de bienfaisance considèrent toutes leurs dépenses comme étant des dépenses admissibles aux fins du calcul du CV.

La T3010A(05)
inclut
plusieurs
nouvelautés
concernant
le contingent
des versements.

Si un organisme est en situation de montant manquant au CV pour l'exercice courant, il peut compenser les montants manquants par les dépenses excédentaires des cinq derniers exercices.

La T3010A (05) inclut plusieurs nouveautés concernant le contingent des versements. Auparavant l'**ARC** utilisait un CV de 4.5% pour les biens qui

ne sont pas directement affectés à des activités de bienfaisance ou à des fins administratives (par exemple des biens de placement), ce taux passe à 3.5% et il est appliqué lorsque la valeur des biens est supérieure à 25,000\$.

L'expression « bien durable » est ajoutée. Un bien durable comprend un don reçu par legs ou par héritage, un transfert direct du produit d'une police d'assurance-vie, d'un REER ou d'un FEER, un don reçu d'un organisme de bienfaisance enregistré et qui est assujéti à certaines exigences de fiducie, un don à conserver pendant dix ans. Généralement, les dons de biens durables sont exclus du CV pour l'année au cours de laquelle ils sont reçus. Cependant, l'organisme doit tenir compte de ces dons lorsqu'il calcule la valeur de ses biens pour son CV de 3.5%.

Autre nouveauté, le compte de gains en capital qui peut être utilisé pour réduire le CV de 3.5%. La grille de calcul pour les gains en capital et le CV (formulaire T1259) est ajoutée à la T3010A (05). **C'est un document de travail qui ne doit pas être renvoyé à l'ARC.**

La loi de l'impôt sur le revenu (LIR) permet aux organismes de bienfai-

sance enregistrés d'accumuler des fonds en prévision de dépenses importantes sans avoir à les inclure dans le calcul du CV. La demande doit être présentée par écrit, avec les détails du projet.

Finalment, compte tenu du fait que l'**ARC** effectue le calcul du contingent de versements à partir des données financières fournies par l'organisme, beaucoup d'attention doit être consacrée aux inscriptions numériques aux sections E et F de la déclaration de renseignements.

En conclusion, il faut souhaiter que l'effort de simplification du calcul du CV se poursuive dans le futur, considérant son importance pour la poursuite des activités de bienfaisance des organismes enregistrés.

Gilles Tremblay
CMA, BAA

Mot de la direction:

Il nous fait plaisir de vous présenter officiellement Monsieur Gilles Tremblay qui vient de se joindre à l'équipe du **CQOC**. Monsieur Tremblay, comptable en management accrédité, possède une vaste expérience dans les domaines de la comptabilité, dans la gestion financière, dans les relations interpersonnelles et, en tant que consultant professionnel, dans plusieurs domaines connexes.

Une entrevue spéciale . . .

Lors du dernier bulletin, nous vous partageons notre désir d'agrandir nos horizons en s'associant à des personnes-ressources qui apporteront « *un plus encore* » aux organismes chrétiens du Québec.



Dans cette optique, il nous fait plaisir de vous présenter Monsieur Guy Caron qui est un expert-conseil en efficacité organisationnelle. Monsieur Caron a développé au cours de sa carrière une solide expertise en tant que leader et consultant dans diverses sphères d'activités : télécommunications, gestions immobilières, logistique, service à la clientèle et ressources humaines. Il est membre du conseil d'administration de Direction chrétienne depuis 20 ans. Son implication comme

membre et ancien dans son église locale, lui a permis d'acquérir une expérience pratique dans les diverses fonctions d'une église. Il est aujourd'hui président de SOMA Consultants inc., une firme de conseil en gestion - ressources humaines.

- **Pourquoi avez-vous choisi le nom de SOMA pour votre entreprise ?**

SOMA en grec signifie "corps". C'est le mot utilisé par Paul pour décrire l'église dans la première épître aux Corinthiens (1Cor. 12:12-26). Il évoque donc l'idée d'assemblage bien coordonné, dont l'efficacité se manifeste tant par l'articulation harmonieuse de ses mouvements que par la vie qui l'anime. C'est le but que je poursuis pour les organisations.

- **Selon vous, quel est le défi majeur des organismes chrétiens pour les prochaines années ?**

Le leadership d'équipe. Les organisations performantes se sont toujours appuyées sur l'innovation et un personnel hautement motivé pour demeurer au premier rang. Notre futur comme individu, membre et/ou leader d'une organisation dépend de notre habileté à voir nos tâches ministérielles avec une vision renouvelée, c'est à dire, à susciter de la passion au sein de notre équipe et à créer de la cohésion dans

*On ne peut
perdre
si
on aide
les autres
à gagner!*

l'action. Malheureusement, de plus en plus de sociétés connaissent des difficultés au niveau du sentiment d'appartenance de leurs employés, et leurs leaders se retrouvent souvent démunis face à cette situation. *Les organisations chrétiennes ne font pas excep-*

tion. Des équipes de travail mobilisées ! Voilà le défi majeur des organisations d'aujourd'hui! Pour cela, il faut développer le leadership d'équipe.

- **Qu'est-ce que le leadership d'équipe ?**

John Maxwell dans son livre, *Les 21 lois irréfutables du leadership*, mentionne : « *L'influence est la vraie mesure du leadership, ni plus, ni moins.* » La vie et la progression d'une organisation dépendent largement de l'influence que les membres sont encouragés à exercer dans leurs sphères d'activité ou ailleurs. Et pour être novateurs, il faut que les membres d'une église ou d'un organisme puissent compter sur la sagesse, le savoir et les idées des autres. Le leadership d'équipe permet d'augmenter la vitalité des équipes et d'ajouter de la valeur à l'organisation.

Suite à la page 5

Vous désirez obtenir une opinion compétente et objective vous permettant d'évaluer la qualité des principes de gestion et d'administration à l'intérieur de votre organisme ?

Informez-vous sur le « Certificat de conformité » du CQOC

Une entrevue spéciale . . .

Malheureusement, pour gagner en efficacité, trop d'organisations recourent à l'hyper organisation du travail et aux structures plutôt que de recourir au développement d'un leadership de qualité.

- **Décrivez-nous en quelques mots votre approche.**

J'utilise des processus participatifs qui mettent en relation la motivation du personnel et l'amélioration des résultats. Quelle que soit la nature du défi, mes méthodes de travail privilégient les objectifs suivants : le développement d'un leadership mobilisateur, le partage des connaissances et l'accroissement de la fierté au sein de l'organisme.

- **Quels services offrez-vous aux organismes chrétiens**

*En professant
la vérité
dans l'amour,
nous croîtrons
à tous égards
en celui
qui est le chef, Christ.*

Éphésiens 4:15

en particulier ?

- Des activités de formation interactive telles que «Créez une explosion de vie dans votre ministère» et «Leadership dynamique d'équipe.»
- Des diagnostics sur l'efficacité et le climat organisationnel.
- Des ateliers de travail sur mesure. (p.ex. création de mission - vision - valeurs, planification stratégique,

réunions efficaces, créativité et innovation, mobilisation du personnel, gestion dynamique du changement, responsabilisation).

- De l'assistance professionnelle (coaching) auprès des conseils d'administration, des leaders et des équipes de travail.

- **Quel est votre plus grand souhait pour les organismes chrétiens au Québec ?**

J'aimerais voir naître des communautés de pratique interconfessionnelle qui permettraient aux responsables d'échanger leurs meilleures pratiques et de développer davantage d'initiatives communes, tels que les organismes comme le CQOC et Direction chrétienne qui contribuent largement à cette vision.

- **Comment peut-on vous joindre ?**

En me téléphonant au 514-334-8920 ou en m'écrivant à guy.caron@somaconsultants.ca. Vous pouvez également visiter mon site web à l'adresse www.somaconsultants.ca



Conclusion: Lorsqu'il y a des problèmes dans l'organisme, il est bon de réaliser comment Dieu inspire Ses enfants, exemple dans cette entrevue: il leur donne des « outils » pour éviter toute division. C'est la diversité à l'intérieur du Corps de Christ. Comme Sa sagesse est grande !

La direction

« Logiciel DDR » . . .

Dons, Dîmes & Reçus

N'attendez pas à la fin de l'année, pour planifier l'émission de vos reçus de dons !

Ce logiciel :

- est adapté aux besoins des églises et des ministères ;
- est facile d'accès, fiable et en français ;
- est conforme aux critères de l'ARC ;
- offre la gestion, la compilation et les mises à jour de tous vos revenus ;
- permet d'imprimer différents rapports selon vos besoins ;
- permet d'imprimer vos reçus officiels pour fins d'impôt en quelques secondes ;
- est à un prix très avantageux !



Les minutes sont une corvée à exécuter ?

Procurez-vous . . .

Le Guide du livre de la corporation

Ce précieux outil rassemble beaucoup d'informations sur plusieurs sujets et inclut des modèles des minutes sur disquette ou CD prêts à être utilisés !

Vous ne pourrez plus vous en passer !

COMMANDEZ-LES DÈS MAINTENANT !

Comptabilité de caisse ou d'exercice ?

Dans la foulée de l'entrée en vigueur, le 12 mai dernier, du nouveau régime de réglementation amélioré pour les organismes de bienfaisance enregistrés, l'Agence du revenu du Canada (ARC) présente la nouvelle déclaration de renseignements T3010A (05).

Section E – Données financières & les états financiers

Outre l'introduction de nouvelles sanctions, quelques modifications importantes ont été apportées à la section E – Données financières.

Les questions E1 et E2 n'existent plus. La question E1 demandait à l'organisme de confirmer l'annexion des états financiers à sa déclaration tandis que la question E2 donnait à l'organisme le choix de mettre ses états financiers à la disposition du public.

Dans son désir de transparence, l'ARC a établi que les états financiers de l'organisme font partie de sa déclaration

de renseignements et qu'ils sont dorénavant un document public.

Reste maintenant l'ancienne question E3 devenu E1, et qui concerne la méthode de comptabilisation utilisée pour dresser les états financiers. Les choix possibles sont la méthode de

pièces justificatives accumulées pendant l'année tandis que la comptabilité d'exercice était l'action d'amener la boîte chez son comptable.

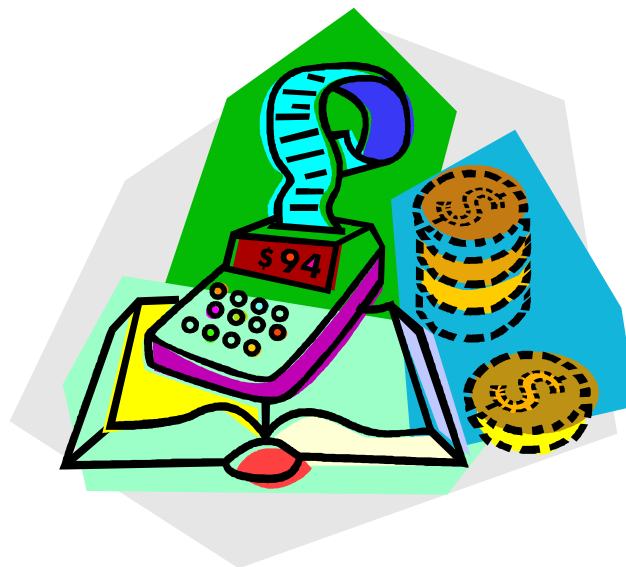
Plus sérieusement, il n'y a pas de doute que la préparation des états financiers devra faire l'objet d'une attention

dépenses ne sont comptabilisées que lorsqu'il y a diminution de l'encaisse. Dans un système de comptabilité d'exercice, l'organisme enregistre le revenu dès qu'il est gagné même si ce revenu ne lui est versé qu'après la fin de l'exercice (existence de comptes à recevoir au bilan). De même, les états financiers tiennent compte des dépenses engagées même si la facture est payée au cours de l'exercice suivant (existence de comptes à payer au bilan).

L'ARC laisse aux organismes de bienfaisance le choix de la méthode de comptabilisation.

L'information financière doit être facile à comprendre, pertinente, fiable et permettre la comparaison d'un exercice à l'autre.

Il est plus facile de produire une information financière répondant à ces critères en utilisant la méthode de la comptabilité d'exercice. De plus, la majorité des logiciels comptables sont conçus pour l'utilisation de cette méthode.



la comptabilité d'exercice ou la méthode de la comptabilité de caisse.

Un confrère disait à la blague que les deux méthodes n'étaient en fait qu'une seule et même chose. La comptabilité de caisse faisait référence à la boîte à souliers contenant toutes

particulière tout comme l'obligation de tenir des livres et registres comptables appropriés.

Pour distinguer les méthodes, disons que dans un système de comptabilité de caisse, le revenu n'est comptabilisé que lorsque l'encaisse s'accroît ; de même, les

Nous vous encourageons à visiter notre site Internet afin de connaître les *nouveaux ouvriers de la dernière moisson* et ainsi voir comment le Seigneur est à l'œuvre au Québec !

Une date importante à retenir !

Le 12 mai 2005, le ministre du Revenu national, John McCallum a annoncé l'entrée en vigueur (avec effet rétroactif au 23 mars 2004) d'un régime de réglementation amélioré pour les organismes de bienfaisance enregistrés.



Avec cette réforme, l'Agence du revenu du Canada (ARC), veut renforcer la confiance du public envers les organismes de bienfaisance. Ainsi les états financiers

d'un organisme, tout comme sa déclaration annuelle de renseignements, seront maintenant accessibles à tous ceux qui voudront les consulter.

Plusieurs nouvelles sanctions intermédiaires ont été introduites dans la réforme. Par exemple, un organisme qui ne produira pas sa déclaration de renseignements sera passible d'une pénalité de 500\$ en plus de se faire révoquer son enregistrement.

Le Conseil québécois des organismes chrétiens a déjà été saisi d'un cas de production tardive et il est en mesure de confirmer l'application des nouvelles sanctions.

Les sanctions concernent, entre autres :

- l'émission de reçus contenant des renseignements incomplets ou frauduleux ;
- le défaut de tenir des livres et registres comptables adéquats ;
- la conduite d'activités commerciales non autorisées ;
- le non respect des règles sur les liens de dépendance entre les administrateurs.

En plus de la révocation, ces sanctions comprennent des amendes et la suspension du

droit d'émettre des reçus officiels de dons.

Un autre changement concerne le contingent des versements (CV). Le CV est le montant qu'un organisme doit dépenser chaque année pour ses activités de bienfaisance ou sous forme de dons à des donataires reconnus (d'autres organismes de bienfaisance) afin de conserver son enregistrement. (Voir article page 6)

Finalement, l'ARC a mis en place un nouveau mécanisme d'appel pour faciliter la tâche des organismes qui désirent contester une décision de l'ARC. Afin d'obtenir plus d'informations, consultez le :

www.cra-arc.gc.ca

Un abonnement intéressant et payant

Le **Bulletin Info du CQOC** se veut un outil d'information et de formation pour les organismes chrétiens sans but lucratif. En tant qu'église ou organisme, vous y trouverez des articles pertinents, ainsi que plusieurs conseils qui vous aideront à mieux répondre aux exigences bureaucratiques et gouvernementales auxquelles vous devez faire face.

L'équipe du **CQOC** désire participer à votre formation

et ainsi alléger les tâches qui prennent trop de votre temps, afin de pouvoir vous consacrer entièrement à votre ministère en toute tranquillité d'esprit.

Aidez-nous à vous aider en vous abonnant!

Il s'agit d'un abonnement *intéressant et payant* puisqu'il :

- est fait par un OSBL pour les OSBL;
- contient des informations de

qualité qui nécessitent de la recherche;

- contribue à soutenir notre ministère.

À noter:

Toujours d'actualité, les numéros antérieurs sont disponibles au coût de 4 \$ l'unité. Voir l'index des thèmes sur notre site.

Faites-en la demande maintenant!

**De l'information
à la formation !**

Appelez-nous dès maintenant !

450-778-7177

L'ABONNEMENT ANNUEL
(un numéro par saison)
PEUT AUSSI SE FAIRE EN
LIGNE SUR NOTRE SITE

www.cqoc.org

Saviez-vous que . . .

notre article à la page 3 de ce bulletin.

• **Saviez-vous qu'il** existe un questionnaire pouvant aider les personnes ayant à cœur de démarrer un ministère ? Le **CQOC** a réalisé l'importance de développer cet outil de réflexion suite à plusieurs années d'expérience en consultation et en aide lors de la mise sur pied de ministères chrétiens. Il s'agit donc de questions qui peuvent conscientiser tant sur l'importance du choix des membres de votre conseil d'administration que sur la réalité qui entoure l'accomplissement de la vision qui brûle sur leur

cœur. En somme, cet outil guidera la personne dans les premiers pas qui doivent être franchis avant de débiter toutes les procédures légales. *Y a-t-il des questions qui se bousculent en vous à l'heure actuelle ?* Si une vision est née en vous ou si vous connaissez des visionnaires qui ont à cœur de débiter un ministère, ce questionnaire pourra certainement bien vous orienter et eux aussi ! Appelez-nous dès maintenant pour l'obtenir !

• **Correction:** Le nom doit être: *Audio Ciné Films Inc.* au lieu de *Cinéphile* dans le **Saviez-vous que** du dernier numéro.

?????



Êtes-vous « membre affilié » du CQOC ?

Informez-vous sur les privilèges et avantages, en plus de supporter notre ministère.

Dépôt légal—Bibliothèque nationale du Québec et du Canada, 2005

• **Saviez-vous que** le nom *Agence du revenu du Canada* et l'adresse de site Web www.cra-arc.gc.ca/bienfaisance doivent apparaître sur tous les reçus. ? Les organismes de bienfaisance enregistrés doivent ajouter cette information à leurs reçus et cela depuis le 1^{er} janvier 2005.

• **Saviez-vous que** l'omission d'un montant sur les lignes 5000 ou 5050 de la T3010A(5) peut affecter le calcul du contingent des versements ? Vous devez donc vous assurer que ces lignes soient complétées afin que le contingent des versements soit respecté. (Voir

Nos services

Le **CQOC** regroupe des « **chrétiens professionnels engagés** » oeuvrant dans une vaste gamme de services. Ils sont spécialisés dans le fonctionnement des organismes de bienfaisance. Parmi eux, nous retrouvons les personnes ressources suivantes:

Expert-comptable
Notaire
Avocat
Expert en assurance :
générale, collective, vie
Conseiller sur la fiscalité d'organismes de bienfaisance
Conseiller financier
Conseiller en informatique
Conseiller en immobilier
Consultant en dons planifiés, dons majeurs et campagnes de souscription
Teneur de livres

Informez-vous concernant notre

« **Certificat de conformité** »

« *L'organisme qui aide les organismes !* »

Conseil québécois des organismes chrétiens

5425, boulevard Laurier O, suite 106
Saint-Hyacinthe, Québec J2S 3V6
Téléphone : 450-778-7177
Télécopie : 450-778-2777
Courriel: info@cqoc.org



RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB !
WWW.CQOC.ORG

**INFORMEZ-VOUS
SUR NOS COURS DE FORMATION**

BULLETIN INFO
ABONNEMENT ANNUEL - 24 \$
Abonnez-vous à partir de notre site web !